

Conseil Communal du 22 octobre 2020

Interpellation au collège quant aux aides à apporter aux commerces touchés par la crise du COVID

Depuis de nombreux mois, les commerçants et plus particulièrement les bars et les restaurants sont durement touchés par les mesures COVID décidées par les autorités régionales et fédérales.

J'avais interpellé le collège quant aux aides qui avaient été prévues pour aider lesdits commerçants.

Force est de constater qu'à l'époque, aucune mesure de soutien réel n'avait été prévu par le Collège.

En effet, alors que de nombreuses communes conscientes de la situation exceptionnelle rencontrée avait modifié leur budget pour aider les commerces présents sur leur territoire via des aides financières, rien ne fut prévu par le Collège anderlechtois.

La justification pour cette absence d'aide était un problème de moyens financiers.

Depuis, le Marché Annuel a été annulé et vraisemblablement le Marché de Noël va suivre.

De nombreux autres activités ont également été annulées.

Ces annulations ont permis à la commune de faire de substantielles économies.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Le Collège a-t-il l'intention de soutenir les bars et restaurants de la commune
- Quel budget a pu être économisé par les annulations multiples des activités ?
- Ce budget va-t-il être affecté aux aides à apporter aux commerçants ?
- Dans l'affirmative, sous quelle forme ? Dans la négative, comment le Collège compte-t-il justifier cette politique auprès des commerces actuellement au bord du gouffre ?

Je vous remercie

Christophe DIELIS

Interpellation de Monsieur Christophe DIEELIS, conseiller communal, concernant les aides aux commerçants touchés par la crise du COVID.

Suite aux nouvelles mesures de fermeture des établissements HORECA, la Commune continue de soutenir les commerçants.

Un groupe Whatsapp dédié aux commerçants est toujours actif et des informations concernant la prime de 3.000€ de la Région Bruxelloise y a été entre autre diffusé.

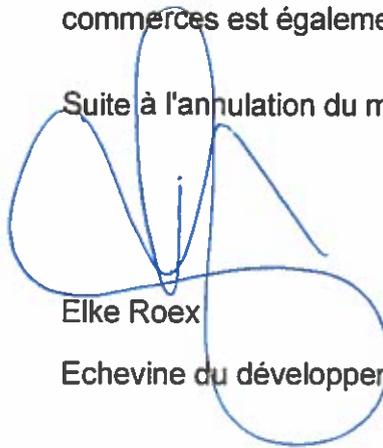
Le service Economie continue à répondre à l'ensemble des questions des commerçants et pourra les aider dans les démarches pour l'obtention de la prime.

Ce même service va également inventorier les restaurants qui mettent en place des services de livraison ou de take-away pour pouvoir communiquer vers les citoyens.

Certaines activités ont en effet été annulées et de l'argent a ainsi pu être affecté à d'autres dépenses. Par exemple, les subsides allouées aux activités des commerçants ont permis d'aider les associations de commerçants à acheter du matériel de désinfection pour lutter contre le covid-19. Une réduction de la taxe nightshop a également été accordée suite aux restrictions d'ouverture.

Une campagne « Shop in Anderlecht » a été mise en place. Des sport publicitaires ont été diffusés, des affiches aux valves dans le métro ont affichées, des mini-reportages ont été effectués et publiés dans l'Anderlecht Contact de septembre. Un site web de référencement des commerces est également en cours de réalisation.

Suite à l'annulation du marché de Noël, un projet d'illumination des quartiers sera mis en place.



Elke Roex

Echevine du développement économique